

Groupe « L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD »

**RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2016**





Les Commissaires aux Comptes Associés
Société d'expertise Comptable
Immeuble PwC, Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac, 1053 Tunis - Tunisie.
Tél : +216 71 963 900 / Fax : +216 71 861 789



CABINET ZAHAF & ASSOCIES
Société d'expertise Comptable
Membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Rue Lac Toba, Immeuble Bougassas
1053 Tunis
Téléphone : 71 962 514 Fax : 71 962 595

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS
AU 31 DECEMBRE 2016

Tunis, le 4 avril 2017

Messieurs les Actionnaires
de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD »
Zone industrielle de Ben Arous
2013 BEN AROUS

Introduction

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre société, et en application des dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe constitué par la société «L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD» et ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, ainsi que les notes aux états financiers consolidés.

Responsabilité de la direction relative aux états financiers consolidés

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan consolidé des capitaux propres positifs (part du Groupe) de 43.035.556 dinars y compris le bénéfice de la période (part du Groupe) s'élevant à 2.782.017 dinars, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Le conseil est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de

résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe constitué par la société « L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD » et ses filiales au 31 décembre 2016, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le fait que la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices de 2009 à 2012. Une notification du résultat du contrôle a été reçue en date du 7 juillet 2014 et a fait ressortir un montant de 1.410.944 DT en principal et pénalités dont 854.165 DT de reports d'IS et de TVA non acceptés.

La notification a fait l'objet d'une opposition motivée de la part de la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD » rejetant les principaux chefs de redressement. Toutefois, l'administration fiscale a maintenu sa position initiale lors de sa réponse en date du 19 janvier 2015. Le 5 février 2015, la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD » a répondu à l'administration fiscale en maintenant sa position initiale et en appuyant ses propos par plus d'arguments.

La provision constatée pour faire face à ce risque est de l'ordre de 618.103 DT.

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et

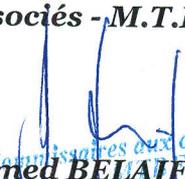
Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable aboutissant à la préparation des états financiers consolidés.

**Les Commissaires aux Comptes
Associés - M.T.B.F**


Ahmed BELAÏFA
Commissaires aux comptes associés
Membre de PricewaterhouseCoopers ILtd
Imm. PwC - Rue Lac d'Annecy
1053 Les Berges du Lac - Tunis
Tél.: 216 71 160 000 / 71 963 900
Fax : 216 71 861 789

Cabinet ZAHAF & Associés


Mahmoud ZAHAF



Etats Financiers consolidés

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"
ZONE INDUSTRIELLE BEN AROUS

BILAN CONSOLIDE
(Arrondi en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	2016 Au 31/12/2016	2015 Au 31/12/15
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		1 181 752	1 128 346
Moins : Amortissements		<u>-1 042 539</u>	<u>-974 248</u>
Sous total	1	139 213	154 098
Immobilisations corporelles		83 641 831	80 034 612
Moins : Amortissements		<u>-54 853 547</u>	<u>-48 389 674</u>
Sous total	2	28 788 284	31 644 938
Immobilisations financières		1 242 980	1 455 049
Moins : Provisions		<u>-56 594</u>	<u>-55 594</u>
Sous total	3	1 186 386	1 399 455
Total des actifs immobilisés		30 113 883	33 198 491
Autres actifs non courants	4	679 214	705 464
Total des actifs non courants		30 793 097	33 903 955
ACTIFS COURANTS			
Stocks		29 197 182	33 085 735
Moins : Provisions		<u>-1 214 508</u>	<u>-1 162 434</u>
Sous total	5	27 982 674	31 923 301
Clients et comptes rattachés		46 294 585	47 799 995
Moins : Provisions		<u>-6 487 012</u>	<u>-4 544 336</u>
Sous total	6	39 807 573	43 255 659
Autres actifs courants		11 935 520	11 116 038
Moins : Provisions		<u>-145 061</u>	<u>-140 917</u>
Sous total	7	11 790 459	10 975 121
Placements et actifs financiers	8	785 790	617 312
Liquidités et équivalents de liquidités	9	8 060 593	4 998 069
Total des actifs courants		88 427 089	91 769 462
Total des actifs		119 220 186	125 673 417

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"
ZONE INDUSTRIELLE BEN AROUS

BILAN CONSOLIDE
(Arrondi en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	2016 Au 31/12/2016	2015 Au 31/12/2015
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		12 000 000	12 000 000
Réserves consolidés		27 510 208	29 917 020
Autres capitaux propres		743 331	538 777
Total des capitaux propres consolidés avant Rst de l'exercice		40 253 539	42 455 797
Résultat de l'exercice consolidé		2 782 017	-2 267 062
Total des capitaux propres consolidés avant affectation	10	43 035 556	40 188 735
INTÉRÊTS MINORITAIRES			
Réserves des minoritaires		740 213	1 081 428
Résultat des minoritaires		786 268	-109 945
Total des intérêts minoritaires	10	1 526 481	971 483
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	11	32 324 780	36 795 211
Autres passifs financiers		0	0
Provisions	12	1 917 664	1 529 969
Total des passifs non courants		34 242 444	38 325 180
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	9 061 970	10 711 065
Autres passifs courants	14	9 661 555	7 607 929
Concours bancaires et autres passifs financiers	15	21 692 180	27 869 025
Total des passifs courants		40 415 705	46 188 019
Total des passifs		74 658 149	84 513 199
Total des capitaux propres, intérêts minoritaires et des passifs		119 220 186	125 673 417

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"
ZONE INDUSTRIELLE BEN AROUS

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
(Arrondi en dinar tunisien)

	Notes	2016 Au 31/12/2016	2015 Au 31/12/2015
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	1	97 458 597	88 948 407
Autres produits d'exploitation	2	258 378	257 237
Total des produits d'exploitation		97 716 975	89 205 644
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des en cours		8 470 863	-3 953 206
Achats d'approvisionnements consommés	3	49 042 255	57 850 359
Charges de personnel	4	16 561 159	15 894 588
Dotations aux amortissements et aux provisions	5	8 815 614	6 803 626
Autres charges d'exploitation	6	8 236 295	8 778 457
Total des charges d'exploitation		91 126 186	85 373 824
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 590 789	3 831 820
Produits des placements	7	282 319	469 161
Charges financières nettes	8	-1 826 103	-6 368 147
Autres gains ordinaires	9	279 743	634 773
Autres pertes ordinaires	10	-138 019	-515 668
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		5 188 729	-1 948 061
Impôts sur les bénéfices	11	1 424 538	428 946
Éléments extra-ordinaires (Gains/Pertes)		195 906	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		3 568 285	-2 377 007
Quote-part des intérêts minoritaires		786 268	-109 945
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		2 782 017	-2 267 062

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"
ZONE INDUSTRIELLE BEN AROUS

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Arrondi en dinar tunisien)

	2016 Au 31/12/2016	2015 Au 31/12/2015
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
- Résultat net de l'ensemble consolidé	3 568 285	-2 377 007
- Ajustements pour :	0	
. Dotations aux amortissements et provisions	9 304 082	6 594 663
. Variation des stocks	4 593 724	1 572 063
. Variation des créances	2 696 835	-894 324
. Variation des autres actifs	-895 429	-1 728 718
. Variation des fournisseurs	-2 369 194	-405 044
. Variation des autres passifs	-40 959	1 519 122
. Plus ou moins value de cession	-22 844	-18 924
. Modification comptable	-36 118	2 539
. Quote-part des subventions d'investissement	-70 413	-70 412
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	<u>16 727 969</u>	<u>4 193 957</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 694 474	-4 448 984
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	43 042	34 364
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-221 454	-684 280
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	507 095	211 875
- Décaissement provenant de l'acquisition d'actifs non courants	-439 994	-224 855
- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	587 999
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement	<u>-2 805 785</u>	<u>-4 523 880</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT		
- Encaissement suite à l'émission d'actions	0	0
- Acquisition/cession actions propres	-205 682	-73 663
- Dividendes et autres distributions	-374 291	-4 048 076
- Encaissement provenant des emprunts	49 716	1 513 627
- Remboursement d'emprunts	-4 498 249	-2 536 426
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement	<u>-5 028 506</u>	<u>-5 144 538</u>
Incidences des variations des taux de change sur les établissements étrangers	378 194	-346 520
Ajustement de trésorerie lié à la variation du périmètre de consolidation	0	-820 081
VARIATION DE TRESORERIE	9 271 872	-6 641 063
Trésorerie au début de l'exercice	-19 010 170	-12 369 107
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-9 738 298	-19 010 170

Notes aux Etats Financiers Consolidés

I. PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le Groupe ASSAD est composé à la date du 31/12/2016 des sociétés suivantes :

- * La société Accumlateur Tunisien Assad
- * La société Battrie Assad Algérie
- * La société Auto Component Export
- * La société Assad International
- * La société General d'equipements électriques
- * La société AS Distribution
- * La société Enersys Assad
- * La société Enersys Assad North Africa
- * La société Enersys Assad Industriel
- * La société Assad Batterie Moroc
- * La société Batterie Assad Côte d'Ivoire

Les états financiers sont exprimés en Dinars Tunisiens et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables Tunisiennes en vigueur.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

II.1 Référentiel Comptable :

Les états financiers consolidés du groupe ASSAD sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinar Tunisien. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur en tenant compte des hypothèses susvisées.

Les états financiers de la société mère, de ses filiales et des co-entreprises, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels revus par les commissaires aux comptes des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable des dites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information

II.2 Principes de consolidation :

II.2.1 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

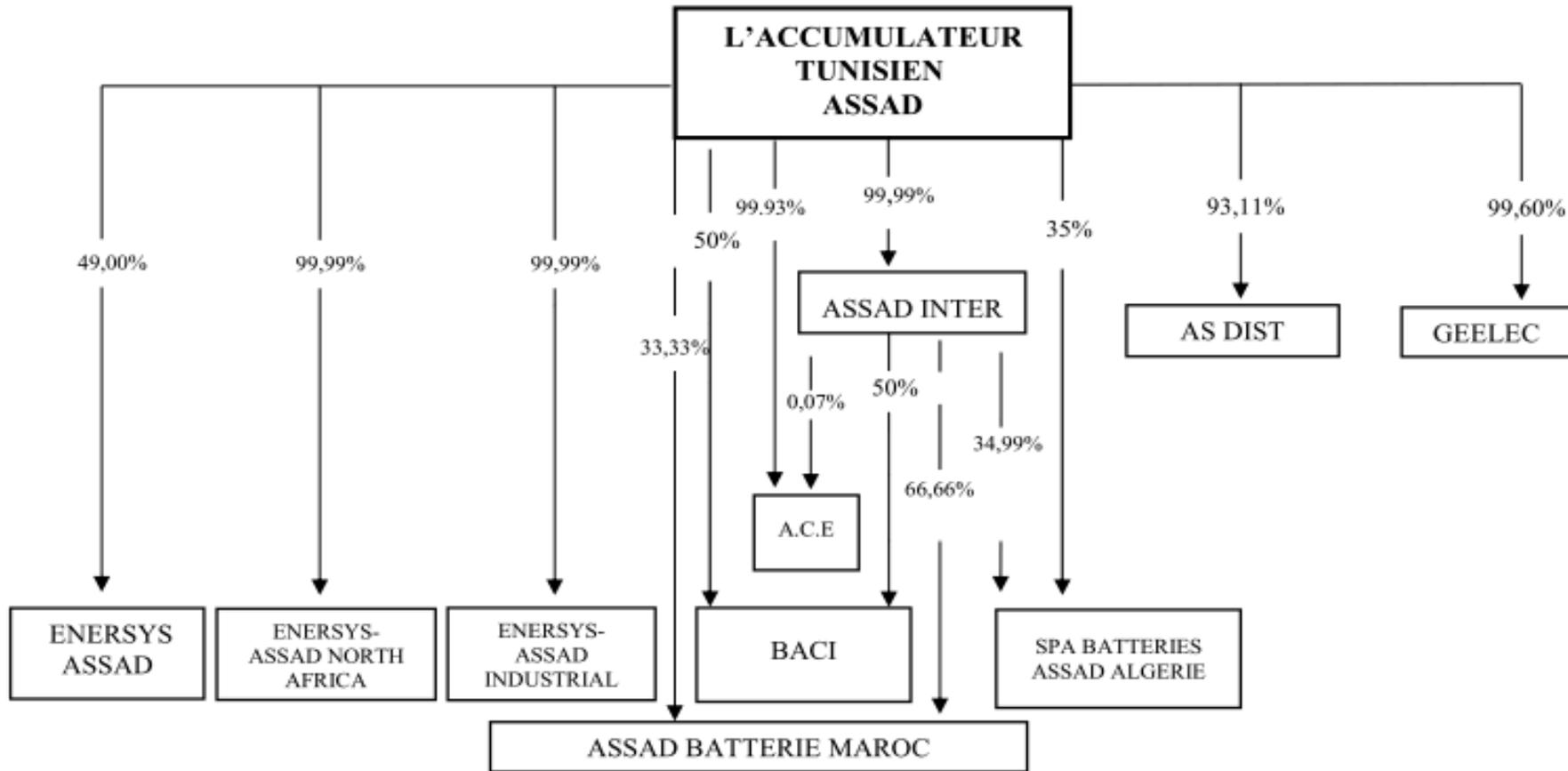
Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Les états financiers consolidés regroupent également toutes les sociétés dont le groupe exerce une influence notable directement ou indirectement par le biais des filiales.

Le groupe possède une influence notable sur une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Le périmètre de consolidation du groupe ASSAD est présenté au niveau du schéma suivant :



II.2.2 Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société ASSAD et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Les méthodes et le périmètre de consolidation du Groupe ASSAD sont détaillés à la date du 31/12/2016 comme suit :

Société	Secteur	% de contrôle	Nature	Méthode de consolidation	% d'intérêt
Accumulateur Tunisien Assad	Industrie	100	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	100
Batetrie Assad Algérie	Industrie	70	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	70
Assad Batterie Maroc	Industrie	100	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	100
Auto Component Export	Commerce	100	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	100
Assad International	Commerce	100	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	100
General d'équipements électriques	Commerce	100	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	100
AS Distribution	Commerce	93	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	93
Energys Assad	Industrie	49	Contrôle Conjoint	Intégration Proportionnelle	49
Energys Assad North Africa	Commerce	100	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	100
Energys Assad Industriel	Industrie	100	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	100
Batterie Assad Côte d'Ivoire	Commerce	100	Contrôle Exclusif	Intégration Globale	100

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés ;
- cumul arithmétique des comptes individuels ;
- élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- identification de la «Part du groupe» et des «intérêts minoritaires» dans l'actif net des sociétés consolidées.

L'intégration proportionnelle : c'est est une méthode de consolidation selon laquelle la quote-part d'un co-entrepreneur dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur ou est présentée sous des postes distincts dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur.

II.2.3 Date de clôture

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels et le 30 juin pour des états financiers individuels intermédiaires.

II.2.4 Elimination des opérations intra-groupe et des résultats internes

- Élimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre les sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

- Élimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres

(a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.

(b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de la période et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des périodes antérieures.

II.2.5 Ecart d'acquisition «Goodwill»

Aucun écart d'acquisition positif n'est constaté au niveau du groupe ASSAD, vu le fait que toutes les participations remontent à la constitution des sociétés filiales, ou le cas échéant, à des augmentations de capital à la valeur nominale.

II.3 Principes comptables d'évaluation et de présentation :

Les principales règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe se détaillent comme suit:

II.3.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles subissent, le cas échéant un amortissement linéaire sur une durée de trois ans.

Les autres immobilisations incorporelles correspondant aux frais d'étude sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties au taux de 33,33% et 100%.

II.3.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la base des taux suivants :

Constructions	5%
Matériels et outillages industriels	10%
Matériel de transport	20%
Equipements de bureau	10%
Matériel informatique	15%
Agencements Aménagements Installations	10%

Le principe de prorata temporis est respecté pour les biens acquis au cours de la période clôturée au 31 décembre 2016.

Toutefois, des taux d'amortissement économiques ont été pratiqués sur certaines immobilisations afin de refléter au mieux le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

II.3.3 Immobilisations financières :

Figurent à leur coût d'acquisition, les titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les autres immobilisations financières.

II.3.4 Stocks :

Les méthodes d'évaluation du stock se résument comme suit :

- * Les pièces de rechange et matières premières sont évaluées à leur coût moyen pondéré. Ce coût est calculé après chaque entrée.
- * Les produits semi - finis et produits finis sont évalués à leur coût de revient.

II.3.5 Clients et comptes rattachés :

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

II.3.6 Dettes en monnaies étrangères :

Les opérations effectuées en monnaies étrangères ont été converties en Dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Les soldes de clôture sont actualisés au cours de d'arrêté des comptes.

III. PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

III-1 L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe ;
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;
- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

III-2 La conversion des comptes des filiales étrangères

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes des établissements étrangers est effectuée après retraitements d'homogénéité.

L'approche de conversion imposée par IAS 21 exige l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que différence de change inscrite dans le compte « Autres capitaux propres ».

A cet effet, les éléments de l'état de résultats ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de change aux dates des transactions, soit le cours moyen pour la période, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

III-3 L'intégration des comptes

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de la période.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe intégré globalement ou proportionnellement.

Pour les sociétés contrôlées conjointement avec des partenaires l'intégration est faite proportionnellement au prorata du pourcentage de détention de la société consolidante.

III-4 L'élimination des comptes réciproques :

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes.

Cette étape nécessite auparavant l'élimination des profits internes sur cessions d'immobilisations, des marges internes sur stock acquis auprès des sociétés de groupe, ainsi que des dividendes intragroupes.

III-5 Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

III-6 Répartition des capitaux propres et élimination des titres :

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de la consolidante dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participations y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (Achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date ;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

Bilan

B.1. Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Assistances techniques	4 155	4 357
Autres immobilisations incorporelles	198 066	198 066
Immobilisations incorporelles en cours	0	0
Concessions de marques, brevets, licences, marques, procédés	3 238	1 327
Logiciels	976 293	924 596
Sous total	1 181 752	1 128 346
Amortissement	-1 042 539	-974 248
Total	139 213	154 098

B.2. Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Terrains	5 503 817	5 420 621
Constructions	9 060 766	9 047 201
Matériel & outillage Ind	49 707 488	46 785 778
Matériel de transport	2 429 728	2 265 574
Agencement & Aménagement & Installations Matériel Industriel	1 608 078	1 559 074
Equipements de bureau	1 159 340	1 100 445
Matériel informatique	1 303 879	1 341 200
Immobilisation à statut juridique particulier	1 502 556	1 471 590
Agencement & Aménagement des terrains	30 805	30 805
Installations Générales, Agencements & Aménagements des constructions	4 032 439	3 706 058
Agencement & Aménagement & Installations Divers	5 799 984	5 713 989
Immobilisations corporelles en cours	1 502 868	1 592 193
Autres immobilisations corporelles	83	83
Sous total	83 641 831	80 034 612
Amortissement	-54 853 547	-48 389 674
Total	28 788 284	31 644 938

B.3. Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Dépôts de cautionnements versés	537 548	474 687
Prêts au personnel	293 943	598 303
Titres de participation	245 801	222 521
Emprunt national	165 688	159 538
Sous total	1 242 980	1 455 049
Provision sur dépôt et cautionnement	-21 013	-20 013
Provision sur prêt personnel	-27 760	-27 760
Provision sur titres de participation	-7 821	-7 821
Sous total	-56 594	-55 594
Total	1 186 386	1 399 455

Les titres de participations se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
BTS	15 000	15 000
Consortium Tunisien des Composants Automobiles	12 500	12 500
Mediterranean Institute of Technologie	90 000	90 000
S.M.U (suite partage Sicaf Assad)	120 000	120 000
Sté Rea.Tun.Car (suite partage Sicaf Assad)	1	1
Autres titres de participation	8 300	7 520
Versement restant sur titres de participation	0	-22 500
Total	245 801	222 521

B.4. Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Charges à répartir	0	171 155
Frais préliminaires	679 214	534 309
Total	679 214	705 464

B.5. Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Matières premières	13 072 340	9 641 823
Matières consommables et pièce de rechange	4 123 995	4 179 726
Produits finis et en cours de production	12 000 847	19 264 186
Sous total	29 197 182	33 085 735
Provision sur stocks	-1 214 508	-1 162 434
Sous total	-1 214 508	-1 162 434
Total	27 982 674	31 923 301

B.6. Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Clients ordinaires	36 267 013	40 942 615
Clients effets à recevoir	3 540 560	2 313 044
Clients douteux et litigieux	6 487 012	4 544 336
Sous total	46 294 585	47 799 995
Provisions sur clients	-6 487 012	-4 544 336
Sous total	-6 487 012	-4 544 336
Total	39 807 573	43 255 659

B.7. Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Avances et prêts au personnel	94 045	45 917
Charges constatées d'avance	736 660	600 114
Compte d'attente	96 622	96 622
Débiteurs divers	169 205	112 485
Etat, crédit de TVA	4 064 717	4 316 403
Etat, crédit d'IS	6 634 197	5 800 270
Fournisseurs avances et acomptes	139 982	102 926
Produits à recevoir	92	41 301
Sous total	11 935 520	11 116 038
Provisions sur actifs courants	-145 061	-140 917
Total	11 790 459	10 975 121

B.8. Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Échéances à moins d'un an sur prêt personnel	320 844	377 221
Placements	464 946	240 091
Total	785 790	617 312

B.9. Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Autres organismes financiers	19	73
Banques	7 660 727	3 410 677
Caisses	30 539	9 333
Chèques à l'encaissement	300 199	62 312
Effets remis à l'encaissement	8 539	83 421
Régie d'avance et accreditif	60 570	1 304 371
Titres SICAV	0	127 882
Total	8 060 593	4 998 069

B.10. Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Capital social	12 000 000	12 000 000
Réserves consolidés	27 510 208	29 917 020
Actions propres	-376 909	-171 227
Ecart de conversion	810 423	329 774
Subvention d'investissement	309 817	380 230
Résultat de l'exercice consolidé	2 782 017	-2 267 062
Total - Capitaux propres	43 035 556	40 188 735
Réserves des minoritaires	740 213	1 081 428
Résultat des minoritaires	786 268	-109 945
Total - Intérêts minoritaires	1 526 481	971 483

B.11. Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Emprunts bancaires	7 130 606	11 393 127
Emprunts obligataires	25 000 000	25 000 000
Emprunts leasing	194 174	402 084
Total	32 324 780	36 795 211

B.12. Provisions pour risques et charges

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Provisions pour garanties données	452 507	303 065
Provisions pour risques et charges	1 465 157	1 226 904
Total	1 917 664	1 529 969

B.13. Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Fournisseurs d'exploitation	8 357 519	10 136 395
Fournisseurs d'immobilisations	531 412	8 814
Fournisseurs factures non parvenues	173 039	565 856
Total	9 061 970	10 711 065

B.14. Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Associés, dividendes à payer	85 238	85 021
Caisse de sécurité sociale	1 038 206	1 180 741
Charges à payer	2 653 131	2 703 682
Compte d'attente	8 462	8 478
Comptes courants associés	34 398	34 398
Créditeurs divers	131 554	18 964
Etat, impôts et taxes	2 000 419	646 514
Opérations particulières avec l'Etat	32 039	0
Personnel charges à payer	2 413 043	1 447 304
Personnel rémunérations dues	40 182	628 673
Clients Avances et acomptes	479 448	0
Ristournes clients	745 435	854 154
Total	9 661 555	7 607 929

B.15. Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Crédit de préfinancement export	16 161 928	14 657 745
Découverts bancaires	1 636 963	9 350 494
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	3 522 521	3 410 340
Echéances à moins d'un an sur emprunts leasing	287 110	343 053
Intérêts courus	83 658	107 393
Total	21 692 180	27 869 025

Etat de résultat

R.1. Revenus

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Chiffre d'affaires	97 458 597	88 948 407
Total	97 458 597	88 948 407

R.2. Autres produits d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Produits de location	187 965	186 824
Quote-part subvention inscrite au résultat	70 413	70 413
Total	258 378	257 237

R.3. Achats consommés de matières

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Achats consommés de Plomb	19 643 423	24 075 944
Variation des stocks de MP et autres approvisionnements	-563 771	3 059 198
Achats consommés de matières, fournitures et autres approv.	24 657 485	25 340 901
Achats de pièces de rechange	1 687 328	1 963 145
Autres achats non stockés	691 193	754 328
Achats de marchandises	2 926 597	2 656 843
Total	49 042 255	57 850 359

R.4. Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Salaires bruts	13 506 567	12 841 141
Cotisation sécurité sociale	2 796 443	2 797 848
Autres charges de personnel	258 149	255 599
Total	16 561 159	15 894 588

R.5. Dotations aux Amortissements et aux Provisions

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	75 983	76 175
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	6 260 279	6 225 099
Dotation aux résorptions des charges reportées	171 155	171 154
Dotation aux provisions	3 723 025	2 021 648
Reprises sur provisions	-1 414 828	-1 690 450
Total	8 815 614	6 803 626

R.6. Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Déplacement, mission et réception	514 156	548 338
Redevances	47 835	19 520
Divers services extérieurs	269 461	172 008
Entretien et réparation	497 137	521 806
Frais de transport	1 097 232	1 546 976
Frais postaux et de télécommunication	191 770	198 416
Honoraires	1 765 148	1 633 103
Impôts et taxes	851 166	824 809
Jetons de présence	171 198	145 240
Location	1 038 633	1 094 005
Personnel extérieur à l'entreprise	171 169	281 132
Primes d'assurance	327 759	361 744
Publicité, publication et relation publique	679 983	864 815
Services bancaires et assimilés	555 954	488 886
Sous-traitance générale	57 694	77 659
Total	8 236 295	8 778 457

R.7. Produits de placements

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Divers Produits	276 098	350 673
Produits nets des titres SICAV	6 221	118 488
Total	282 319	469 161

R.8. Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Charges d'intérêts nettes	-4 280 754	-4 648 376
Gains de change	3 864 412	1 511 264
Pertes de change	-1 409 761	-3 231 035
Total	-1 826 103	-6 368 147

R.9. Gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Gains sur éléments non récurrents	256 381	579 850
Plus-value sur cession d'immobilisations	23 362	54 923
Total	279 743	634 773

R.10. Autres pertes ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Moins-value sur cession d'immobilisations	-518	-35 999
Pertes sur éléments non récurrents	-137 501	-479 669
Total	-138 019	-515 668

R.11. Autres pertes ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Impôts sur les sociétés	1 424 538	428 946
Total	1 424 538	428 946

Etat de Flux de trésorerie :

F.1- Trésorerie Début et fin de l'exercice :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Autres organismes financiers	19	73
Banques	7 660 727	3 410 677
Caisses	30 539	9 333
Chèques à l'encaissement	300 199	62 312
Effets remis à l'encaissement	8 539	83 421
Régie d'avance et accreditif	60 570	1 304 371
Titres SICAV	0	127 882
Sous total	8 060 593	4 998 069
Crédit de préfinancement export	-16 161 928	-14 657 745
Découverts bancaires	-1 636 963	-9 350 494
Sous total	-17 798 891	-24 008 239
Total	-9 738 298	-19 010 170

Evénements postérieurs

Ces états financiers consolidés sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 mars 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.